

# Rwanda, 10 ans après

## La chronologie

Monique Mas

RFI, 1<sup>er</sup> avril 2004

1885 : La Conférence de Berlin octroie le Rwanda (et le Burundi) à l'Empire allemand.

1895 : Les Allemands s'installent au Rwanda et s'ingèrent militairement l'année suivante dans les luttes intestines de la monarchie rwandaise.

Septembre 1898 : Les troupes britanniques chassent la mission française Marchand du Haut-Nil soudanais, à Fachoda.

1900 : Les premiers Pères blancs s'installent à Save (sud-ouest).

1916 : Après leur victoire contre les troupes allemandes pendant la première Guerre mondiale, la Belgique occupe le Ruanda-Urundi (territoires du Rwanda et du Burundi).

1923 : La Société des Nations (SDN) donne mandat à la Belgique pour administrer le Ruanda-Urundi.

1925 : La Belgique rattache administrativement le Ruanda-Urundi au Congo belge (actuelle République démocratique du Congo) et déporte au Congo de la main-d'œuvre rwandaise.

16 novembre 1931 : La Belgique impose un roi christianisé, le mwami Mutara III, ainsi qu'un état-civil mentionnant l'appartenance aux communautés hutu, tutsi et twa que le colonisateur considère comme des ethnies.

1946 : L'organisation des Nations unies transforme le « mandat » belge en « tutelle » sur le Ruanda-Urundi.

1950 : Le Vatican consacre le Rwanda au « Christ Roi ».

24 mars 1957 : Un « manifeste des Bahutu » conteste les privilèges de la monarchie tutsi soutenue par la tutelle belge et réclame l'équité politique et économique ainsi que l'accès à l'éducation.

3 septembre 1959 : Des monarchistes tutsi indépendantistes créent l'Union nationale rwandaise (Unar).

18 octobre 1959 : Les partisans du manifeste de 1957 créent le Parti pour l'émancipation des Hutu (Parmehutu)

1<sup>er</sup> novembre 1959 : La « révolution sociale » du Parmehutu se traduit par le massacre de Tutsi et la fuite en exil de milliers d'entre eux, en particulier au Burundi, en Ouganda et au Congo-Kinshasa. Le mwami Mutara III meurt opportunément dans la capitale burundaise, Bujumbura. L'éphémère Kigeri V

lui succède. La Belgique lâche ses commensaux tutsi pour ancrer ses relations dans la majorité hutu.

30 juillet 1960 : Le Parmehutu emporte plus de 70 % des suffrages contre moins de 2 % à l'Unar aux élections communales.

28 janvier 1961 : A Gitarama, bourgmestres et conseillers communaux proclament la République en place de la monarchie, demandent l'instauration d'une Assemblée législative et d'une bannière nationale Rouge Jaune Vert frappée d'un R.

25 septembre 1961 : Un référendum consacre la République. Des législatives donnent la majorité au Parmehutu.

26 octobre 1961 : Grégoire Kayibanda du Parmehutu est élu président de la première République. Massacres et exil de Tutsi se poursuivent.

1<sup>er</sup> juillet 1962 : L'indépendance du Rwanda est proclamée. Kigéri V part en exil.

1963 : Le pouvoir Kayibanda exerce de sanglantes représailles contre des populations tutsi après de vaines tentatives de retour en force, conduites par des exilés à partir du Burundi. D'autres suivront en 1964, 1966 et 1967.

1965 : Réélu à la magistrature suprême, Grégoire Kayibanda décrète le Parmehutu parti unique. Juvénal Habyarimana reçoit le portefeuille de la Défense et de la Garde nationale.

1969 : Réélu pour la troisième fois, le président Kayibanda rebaptise le Parmehutu Mouvement démocratique républicain (MDR-Parmehutu).

Février 1973 : Instauration de quota limitant l'accès des Tutsi à l'éducation et à l'emploi public.

18 mai 1973 : Promulgation d'une Constitution autorisant le renouvellement sans limite du mandat présidentiel.

5 juillet 1973 : Les auteurs d'un coup d'Etat militaire donnent le pouvoir exécutif au général-major Juvénal Habyarimana (le plus ancien dans le grade le plus élevé). Ce dernier crée son propre parti, le Mouvement révolutionnaire pour le développement (MRND). Grégoire Kayibanda et ses dignitaires sont condamnés à mort et la plupart exécutés.

18 juillet 1975 : Sous le président Valéry Giscard d'Estaing, le président Habyarimana signe un accord particulier d'assistance militaire avec la France, un accord jamais paru au Journal Officiel.

20 décembre 1978 : Adoptée par référendum, une nouvelle constitution (rédigée avec le concours de l'historien belge Philippe Reyntjens) institue un système de parti unique autour du MRND. Juvénal Habyarimana est « réélu » à la magistrature suprême.

6 février 1981 : Lancement en Ouganda de la guérilla de Yoweri Museveni à laquelle participent notamment les Rwandais exilés Fred Rwigyema et Paul Kagame.

Octobre 1982 : Le président ougandais Milton Obote expulse des milliers de réfugiés rwandais. Le président Habyarimana ferme la frontière rwandaise en invoquant « l'exiguïté » du territoire national. Beaucoup mourront dans un no man's land frontalier.

1983 : Juvénal Habyarimana est réélu à la présidence avec 99,98 % des voix.

1<sup>er</sup> janvier 1984 : Instauration d'un organe législatif, le Conseil national de développement (CND).

26 janvier 1986 : En Ouganda, la National Resistance Army (NRA) de Yoweri Museveni chasse Milton Obote du pouvoir. La NRA (environ 14 000 hommes) compte dans ses rangs quelque 3 000 réfugiés rwandais. Le futur chef militaire du FPR, Fred Rwigyema, devient vice-ministre de la Défense et chef d'état-major de Museveni et Paul Kagame, chef des services de renseignements militaires.

1987 : En Ouganda, où la présence de Rwandais dans les plus hautes instances embarrasse désormais Museveni, l'Alliance rwandaise pour l'unité nationale (Ranu) (formée au Kenya en 1979) se transforme en Front patriotique rwandais (FPR).

1988 : Juvénal Habyarimana est réélu à la présidence avec 99,98 % des voix.

1<sup>er</sup> octobre 1990 : Conduite par le major Fred Rwigyema, l'Armée patriotique rwandaise (APR) lance l'offensive sur le Rwanda, à partir de l'Ouganda.

2 octobre 1990 : Le major Rwigyema est tué par une mine (selon le FPR) dans la région de Gabiro, à l'Est (dans le parc de l'Akagera), à quelque 80 kilomètres au nord de Kigali. Il est remplacé par le major général Paul Kagame.

4 octobre 1990 : Les autorités rwandaises dénoncent une invasion étrangère, procèdent à de vastes rafles dans la communauté tutsi (7 887 personnes au total selon le bilan officiel final dont 4 300 relâchées en février 1991) et organisent une mise en scène pour faire croire à l'entrée du FPR à Kigali. La France reprend la thèse de l'agression extérieure et dépêche deux compagnies et un « élément militaire technique » dotés de mortiers dans le cadre de l'opération Noroît chargé d'évacuer ou d'assurer la protection des quelque 500 ressortissants français du Rwanda dont la majorité refuse de partir. Une compagnie de légionnaires français tient l'aéroport de Kigali et surveille les principaux axes routiers de la capitale.

5 octobre 1990 : La Belgique dépêche 535 parachutistes pour assurer la protection de ses quelque 1 600 ressortissants.

10 octobre 1990 : Des commandos zaïrois participent à la reprise de Gabiro par les gouvernementaux, les Forces armées rwandaises (Far).

13 octobre 1990 : Kinshasa retire ses quelque 1500 soldats accusés de pillages.

18 octobre 1990 : En visite à Paris, le président Habyarimana demande à la France d'intervenir militairement et de lui fournir du matériel militaire.

1<sup>er</sup> novembre 1990 : La Belgique retire ses troupes et sa vingtaine d'instructeurs traditionnellement détachés au Rwanda.

3 novembre 1990 : Le FPR s'empare du poste douanier rwandais de Gatuna, à la frontière ougandaise.

13 novembre 1990 : Le président Habyarimana annonce la suppression de la mention d'appartenance communautaire (hutu, tutsi et twa) inscrite sur les cartes d'identité. Il promet le multipartisme.

22 novembre 1990 : Ouverture de pourparlers de paix sous l'égide du président Mobutu mandaté par l'OUA et accepté par les deux belligérants.

3 décembre 1990 : Le FPR choisit comme président le colonel Alex Kanyarengwe. Hutu du Nord, il a participé au putsch de 1973 qui a porté Juvénal Habyarimana au pouvoir avant de tomber en disgrâce en avril 1980.

17 décembre 1990 : Le FPR s'empare du poste frontière rwandais de Kagimata et s'incruste sur une mince bande de territoire au nord du pays, à la frontière ougandaise.

7 janvier 1991 : Premières peines de mort et de détention de longue durée sur des accusations de complicité avec le FPR.

8 janvier 1991 : L'opposition non armée (en majorité hutu) organise ses premières manifestations de masse à la date prévue pour le procès des quelque 1 500 personnes jetées en prison dans les rafles d'octobre 1990.

23 janvier 1991 : Le FPR attaque Ruhengeri, libère les prisonniers et tient la ville une journée jusqu'à ce que les militaires français de l'opération Noroît interviennent et annoncent l'évacuation de quelque 200 ressortissants étrangers.

Janvier-mars 1991 : Des représailles gouvernementales sanglantes font plusieurs centaines de morts dans la petite communauté des Bagogwe installée au nord-ouest et apparentée aux Tutsi.

Mars 1991 : Paris installe à Kigali un Détachement d'assistance militaire d'instruction (DAMI). Le MDR-Parmehutu de Kayibanda refait surface dans l'opposition.

29 mars 1991 : A N'Sele, au Zaïre, les belligérants signent un cessez-le-feu sous l'égide du président Mobutu. Un Groupe d'observateurs militaires neutres (GOMN) est créé par l'OUA pour veiller à son application.

30 avril 1991 : Le FPR accuse le gouvernement de violer le cessez-le-feu de N'Sele.

10 juin 1991 : Promulgation d'une nouvelle Constitution reconnaissant le multipartisme et créant la fonction de Premier ministre.

25 juillet 1991 : Des officiers et des soldats français sont affecté « pour emploi... à l'entière disposition » de l'armée rwandaise et du président Habyarimana.

Fin 1991 : Selon lui même, le colonel français Bernard Cussac, chef de la mission d'assistance militaire procède à l'interrogatoire de combattants FPR détenus à Kigali.

3 février 1992 : Dans une note à l'ambassade de France, le général Habyarimana, qui vient d'abandonner le portefeuille de la Défense et de nommer un chef d'état-major, indique qu'il entend conserver comme conseiller personnel l'officier français en charge du DAMI attaché à l'armée rwandaise.

3 mars 1992 : Radio Rwanda accuse le FPR d'avoir dressé une « liste noire » de personnalités à abattre et d'avoir planifié la déstabilisation du pays grâce à l'infiltration de « complices » appartenant aux partis de l'opposition intérieure. A l'instigation des miliciens Interahamwe et avec la complicité des gendarmes et des Far, des massacres de grande envergure commencent dans la région du Bugesera (sud est) où des Tutsi du Nord ont été déportés dans les années cinquante.

11 mars 1992 : La communauté internationale s'émeut des massacres dans le Bugesera. Mais l'ambassadeur de France à Kigali, Georges Martres explique que les troupes françaises ne peuvent intervenir faute d'une décision politique modifiant leur cahier des charges.

17 mars 1992 : Légalisation de la Coalition pour la défense de la République (CDR) qui rassemble les faucons du régime dans l'orbite du président Habyarimana.

16 avril 1992 : Un Premier ministre issu de l'opposition, Dismas Nsengiyarumye (deuxième vice-président du MDR) forme le premier gouvernement multipartite, dit « de coalition » (contre le FPR) par le parti présidentiel (MRND). Outre le MRND et le MDR, trois partis d'opposition entrent dans ce gouvernement : le Parti libéral (PL), le Parti social démocrate (PSD) et le Parti démocrate-chrétien (PDC). Dans son discours-programme, Dismas Nsengiyarumye lui donne mission de négocier la paix avec le FPR et d'organiser les premières élections pluralistes du pays.

24 mai 1992 : Le ministre des Affaires étrangères issu de l'opposition (MDR), Boniface Ngulinzira, ébauche un calendrier de négociations avec le FPR à Entebbe.

28 mai 1992 : Trois partis de l'opposition intérieure (MDR, PL, PSD) rencontrent le FPR à Bruxelles.

5 juin 1992 : Le FPR s'empare de Byumba, à 70 kilomètres environ de Kigali, au nord-est du pays.

6 juin 1992 : Paris envoie une compagnie (environ 150 hommes) en renfort au Rwanda.

6-8 juin 1992 : Paris réunit, au centre de conférences international de l'avenue de Kléber, des représentants du président Habyarimana, du FPR et du gouvernement de « coalition » qui s'entendent pour ouvrir en Tanzanie le 10 juillet suivant des pourparlers de paix portant sur les questions de « l'unité nationale... la démocratisation... la fusion des deux armées en conflit... le gouvernement de transition à base élargie... ».

10 juin 1992 : Le ministère français de la Défense confirme la présence de troupes françaises à Byumba reprise au FPR.

12 juillet 1992 : Première rencontre à Arusha (Tanzanie) des belligérants qui signent un cessez-le-feu, instaurent une commission politico-militaire mixte pour le surveiller à partir du 26 juillet suivant et fixent un calendrier de négociations dont le premier volet, politique, est prévu pour le 10 août 1992.

1<sup>er</sup> août 1992 : Entrée en vigueur du cessez-le-feu décidé à Arusha.

11 août 1992 : Déploiement du Groupe d'observateurs militaires neutres de l'OUA (GOMN).

18 août 1992 : Le gouvernement et le FPR concluent un « Protocole d'accord relatif à l'Etat de droit » stipulant que « le peuple rwandais est un et indivisible », que « nul n'est au-dessus des lois », condamnant ethnisme et coup d'Etat et recommandant le multipartisme et l'alternance démocratique par les urnes.

20-21 août 1992 : Massacres de Tutsi dans la région de Kibuye (centre-ouest).

26 août 1992 : Paris et Kigali signent un avenant à l'accord militaire de 1975 qui élargit à l'ensemble de l'armée rwandaise le champ de l'assistance française, jusqu'alors officiellement limité à la gendarmerie.

Septembre 1992 : A Arusha démarrent les négociations sur le partage du pouvoir entre le parti présidentiel (MRND), les partis d'opposition (MDR, PSD,

PL, PDC) et le FPR.

22 septembre 1992 : Dans une lettre au président Habyarimana, le Premier ministre du gouvernement de « coalition », Dismas Nsengiyaremye dénonce la militarisation des milices Interahamwe du MRND, la prolifération des armes de guerre et l'impunité des autorités locales impliquées dans les massacres de civils, tutsi pour la plupart.

11 octobre 1992 : La CDR manifeste à Kigali contre Arusha et contre l'opposition intérieure.

12 octobre 1992 : A Arusha, le gouvernement et le FPR paraphent le premier volet de l'accord de partage du pouvoir.

13 octobre 1992 : Le FPR dénonce le survol de l'ancienne ligne de front par trois hélicoptères transportant une dizaine d'officiers des Far et un général français.

18 octobre 1992 : Manifestation sanglante de la CDR à Kigali.

30 octobre 1992 : Les partenaires d'Arusha ratifient un protocole d'accord sur le partage du pouvoir qui retire au président de la République l'essentiel de ses prérogatives au profit d'un Conseil exécutif. L'exécutif ressortit désormais du conseil des ministres où aucun des partis du futur gouvernement de transition « à base élargie » (à l'opposition non armée et au FPR) ne dispose d'une minorité de blocage. Il est convenu que le MRND recevra 5 portefeuilles (Défense, Enseignement supérieur, Fonction publique, Plan, Famille et promotion féminine). Le Premier ministre sera issu du MDR qui reçoit en outre trois ministères (Affaires étrangères, Enseignement primaire et secondaire, Information). Trois portefeuilles reviennent au PSD (Finances, Travaux publics et Energie, Agriculture et Elevage), trois autres au PL (Justice, Commerce, Industrie et Artisanat, Travail et Affaires sociales) et le ministère de l'Environnement et du Tourisme au PDC). Le FPR dispose quant à lui de 4 ministères (Intérieur et développement communal, Transports et communications, Santé, Jeunesse et mouvement associatif) et du secrétariat d'Etat à la Réhabilitations et à l'intégration sociale.

5 novembre 1992 : Le parti présidentiel, le MRND, accuse le chef de la délégation rwandaise à Arusha, le ministre des Affaires étrangères, Boniface Ngulinzira (issu de l'opposition du MDR), de s'être entendu avec le FPR pour accaparer le pouvoir avec le protocole d'Arusha.

12 novembre 1992 : Le MRND, la CDR et trois autres petits partis se rassemblent dans une Alliance pour le renforcement de la démocratie (ARD).

14-16 novembre 1992 : Le FPR dénonce une tournée de militaires français dans plusieurs positions de l'artillerie Far, sur l'ancienne ligne de front.

15 novembre 1992 : Le président Habyarimana dénonce le protocole d'accord de partage du pouvoir comme un « chiffon de papier ».

19-20 novembre 1992 : Des miliciens Interahamwe font plusieurs dizaines de blessés parmi des manifestants de l'opposition descendus dans les rues pour soutenir l'accord d'Arusha.

22 novembre 1992 : A Gisenyi (nord), le vice-président du MRND, Léon Mugesera invite ses compatriotes hutu à donner la chasse aux opposants et à renvoyer les Tutsi ad patres, en les jetant dans les rivières.

24 décembre 1992 : Le MRND du président Habyarimana conditionne son adhésion au protocole d'accord de partage du pouvoir par l'octroi de trois portefeuilles ministériels à la CDR.

1<sup>er</sup> janvier 1993 : Les miliciens du MRND et de la CDR bouclent la capitale toute la matinée pour prouver qu'ils sont en mesure de bloquer Arusha.

9 janvier 1993 : Les partenaires d'Arusha amendent l'accord du 30 octobre en instaurant un poste de vice-Premier ministre attribué au FPR et un code « d'éthique politique » dont la signature est proposée aux formations politiques absentes d'Arusha. Celles-ci recevraient en retour un siège chacune à l'Assemblée nationale (contre quatre au PDC et onze à chacun des autres partenaires d'Arusha).

18 janvier 1993 : En réponse à une lettre de son homologue rwandais datée du 5 décembre 1992, le président François Mitterrand répond qu'après examen « des termes de l'accord de cessez-le-feu d'Arusha. Je ne veux pas qu'on puisse reprocher à la France d'avoir nui à la bonne application de l'accord, mais je souhaite vous confirmer que, sur la question de la présence du détachement Noroît, la France agira en accord avec les autorités rwandaises ».

20 janvier 1993 : Violentes manifestations Interahamwe à Kigali.

22 janvier 1993 : Une commission d'enquête internationale sur les violations des droits de l'homme commises au Rwanda depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1990 établit des « actes de génocide perpétrés avec la participation d'agents de l'Etat et de militaires visant l'ethnie tutsi » et des crimes de guerre imputables aux deux belligérants.

8 février 1993 : Le FPR invoque la poursuite de massacres de Tutsi pour lancer une offensive. Ses troupes parviennent à une vingtaine de kilomètres au nord de Kigali provoquant le déplacement de centaines de milliers de civils. Paris annonce le renforcement de son dispositif Noroît (environ 700 hommes).

15 février 1993 : Le GOMN de l'OUA accuse les troupes françaises d'avoir conduit une offensive contre le FPR dans la région de Ruhengeri (Nord).

20 février 1993 : Une compagnie de parachutistes français arrive de Bangui à Kigali avec une section de mortiers lourds.

22 février 1993 : Sous l'égide de l'OUA et de la Tanzanie, les belligérants décident une trêve à partir de minuit.

7 mars 1993 : Les belligérants signent un nouveau cessez-le-feu à Dar-es-Salam (Tanzanie). Le texte stipule le départ des troupes françaises « à partir du 17 mars 1993 dans un délai de huit jours » et le retour du FPR sur ses positions antérieures au 8 février (entre le 14 et le 17 mars sous la supervision du GOMN). La soixantaine de « coopérants » du Détachement d'assistance militaire et d'intervention (DAMI) échappent à ce dispositif.

9 mars 1993 : Accusant le Premier ministre Nsengiyaremye de trahison, la CDR conclut que « la population rwandaise doit être initiée à la défense civile afin qu'elle contribue elle-même à sa propre sécurité avec les moyens que l'Etat doit mettre à sa disposition ».

15 mars 1993 : A Arusha, les négociations reprennent avec l'ouverture du volet militaire.

20 mars 1993 : Départ d'une compagnie de soldats français.

25 mars 1993 : Départ d'une deuxième compagnie de soldats français (il en reste deux sur place).

30 mars 1993 : Le président Habyarimana abandonne la présidence du MRND à Mathieu Ndirumapatse.

2 avril 1993 : L'ambassadeur de France aux Nations unies demande le déploiement d'un contingent international à la frontière ougando-rwandaise.

10 mai 1993 : Signature du volet militaire des accords d'Arusha. L'intégration, dans l'armée (dont les effectifs sont fixés à 13 000 hommes) et la gendarmerie (6 000), des anciens combattants FPR et gouvernementaux se fera à parité dans la chaîne de commandement et à 40/60 en faveur du pouvoir dans la troupe. Le FPR déclare 15 000 hommes et le gouvernement 40 000.

18 mai 1993 : Assassinat à Kigali du président du bureau politique du MDR et fondateur d'un forum « paix et démocratie », Emmanuel Gapyisi.

2 juin 1993 : Election au Burundi du premier président de la République hutu, Melchior Ndadaye.

9 juin 1993 : Signature à Arusha du dernier volet, le protocole d'accord sur le retour au Rwanda des réfugiés et celui des déplacés dans leurs communes d'origine.

22 juin 1993 : La résolution 846 du conseil de sécurité crée la Mission d'observateurs des Nations unies au Rwanda installée à la frontière, côté ougandais, pour veiller à ce que Kampala n'appuie pas le FPR.

16 juillet 1993 : Nomination d'Agathe Uwilingiyimana comme Premier ministre, en remplacement de Dismas Nsengiyaremye, en froid avec le dirigeant de leur parti d'opposition (MDR), Faustin Twagiramungu, lui-même Premier ministre « désigné » (à Arusha) du futur gouvernement de transition.

18 juillet 1993 : Agathe Uwilingiyimana forme son gouvernement. Boniface Ngulinzira se retire en solidarité avec Nsengiyaremye. Il est remplacé aux Affaires étrangères par Anasthase Gasana (également MDR) qui lui succède à Arusha comme chef de la délégation gouvernementale.

20 juillet 1993 : Fuite en exil du ministre de la Défense MRND, James Gasana, un civil qui invoque des menaces de mort émanant d'une faction de l'armée.

23-24 juillet 1993 : Une faction « Hutu power » du MDR apparaît au grand jour avec un vrai-faux congrès et une vraie-fausse lettre de démission extorquée à Agathe Uwilingiyimana en vue de son remplacement par Jean Kambanda (condamné à la prison à vie par le TPIR le 1<sup>er</sup> mai 1998 pour son rôle à la tête du gouvernement « génocidaire » du 7 avril 1994).

25 juillet 1993 : A Kinyihira, à une trentaine de kilomètres au nord de Kigali, dans la zone tampon, le gouvernement et le FPR paraphent l'accord de paix.

30 juillet 1993 : Le général Augustin Bizimungu est nommé ministre de la Défense au titre du MRND. Il deviendra chef d'état-major au début du génocide et attend son jugement devant le TPIR.

4 août 1993 : Ratification solennelle à Arusha de l'Accord de paix éponyme. La Radio-télévision libre des mille collines (RTL) démarre ses émissions de propagande anti-Arusha.



5 octobre 1993 : La résolution 872 du Conseil de sécurité crée une Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (Minuar) forte de 2 500 casques bleus pour veiller à la bonne application des accords de paix d'Arusha.

10 octobre 1993 : Le président Habyarimana remercie à Paris le président Mitterrand pour l'aide militaire de la France qui maintient deux compagnies à Kigali, pour « faire la soudure avec la force internationale neutre » de 800 casques bleus attendue en décembre.

21 octobre 1993. Au Burundi, le président Melchior Ndadaye est assassiné à Bujumbura par des militaires tutsi. A Kigali, la RTLM appelle à un soulèvement hutu général.

3 novembre 1993 : Le chef militaire du FPR, Paul Kagame condamne le coup d'Etat du Burundi.

19 novembre 1993 : Arrivée à Kigali d'un détachement de 370 casques bleus belges.

11-13 décembre 1993 : Départ des deux dernières compagnies (300 hommes) de l'opération française Noroît. Une quinzaine d'officiers restent sur place, officiellement pour fermer les bureaux.

27 décembre 1994 : Les factions Hutu Power du MDR et du PL (Justin Mugenzi notamment) s'affichent aux côtés du MRND dans un communiqué commun hostile à l'accord d'Arusha.

28 décembre 1993 : Le FPR, et notamment son président, le colonel Alexis Kanyarengwe, vient prendre ses quartiers dans la capitale, conformément à l'accord d'Arusha qui lui attribue à Kigali des locaux du Conseil national de développement (CND, Assemblée nationale) et autorise la présence de 600 de ses soldats équipés de mitraillettes sur affûts antiaériens et de mortiers légers. pour assurer la sécurité de ses dignitaires.

1<sup>er</sup> janvier 1994 : A New York, le Rwanda devient membre permanent du Conseil de sécurité pour deux ans.

5 janvier 1994 : Le président Habyarimana prête serment à la nouvelle loi fondamentale, l'accord d'Arusha, mais rejette la liste des députés proposée par le Parti libéral au profit de celle de sa mouvance Hutu power.

6 janvier 1994 : La résolution 893 du Conseil de sécurité autorise l'envoi de 1 000 casques bleus supplémentaires pour renforcer la Minuar.

8 janvier 1994 : Les cérémonies d'investiture du gouvernement et de l'Assemblée nationale issus d'Arusha sont annulées pour cause d'absence du président Habyarimana chargé de les présider. Machette à la main, des manifestants conspuent l'opposition et le FPR.

11 janvier 1994 : Un télégramme du général canadien Roméo Dallaire en charge de la Minuar communique aux Nations unies ses informations sur un plan d'extermination des Tutsi (prévoyant la mise à mort possible de « mille personnes en vingt minutes »), de l'entraînement et de l'armement des miliciens interahamwe et de diverses manifestations organisées par des militaires et des gendarmes contre des opposants hutu et des casques bleus belges en vue de provoquer le FPR et de lancer une guerre civile. Il propose un raid sur les caches d'armes. En réponse, le chef de la Direction des opérations de maintien

de la paix des nations unies (DOMP), Kofi Annan, lui rappelle les limites de son mandat et lui demande d'informer le président Habyarimana.

25 janvier 1994 : L'organisation des droits de l'homme Human rights watch accompagne un rapport accablant d'une lettre ouverte au président français François Mitterrand en demandant que « la France révèle complètement la nature de son assistance militaire au Rwanda ».

21 février 1994 : Assassinat à Kigali du secrétaire général du Parti social démocrate (PSD), Félicien Gatabazi. L'investiture des nouvelles institutions prévue le lendemain est reportée sine die.

22 février 1994 : En représailles à l'assassinat de Gatabazi, des militants du PSD tuent à Butare (Sud) le chef de la CDR, Martin Bucyana. Selon la Croix rouge, au moins 37 personnes, des Tutsi essentiellement, sont tuées dans des quartiers périphériques de Kigali.

6 avril 1994 : Vers 20 heures trente locales, un tir de missile abat au-dessus de la villa présidentielle de Kanombe (dans la zone aéroportuaire) le Falcon 50 ramenant le président Habyarimana de Dar-es-Salam où il vient de s'engager à appliquer les accords d'Arusha devant ses pairs du Kenya, d'Ouganda, de Tanzanie et du Burundi. Les forces gouvernementales interdisent aux casques bleus l'accès aux lieux du crash. Le soir même de premiers barrages apparaissent dans les rues de Kigali. La RTLTM affirme que ce sont des soldats belges qui ont abattu l'avion. Le colonel Théoneste Bagosora s'oppose à ce que le Premier ministre Agathe Uwilingiyimana s'exprime à la radio nationale. Deux gendarmes français et l'épouse de l'un d'entre eux sont assassinés à leur domicile de Kanombe.

7 avril 1994 : Début du génocide et liquidation physique systématique des Hutu de l'opposition partie prenante des accords d'Arusha, comme par exemple le Premier ministre (Hutu, MDR) Agathe Uwilingiyimana. Dix casques bleus belges chargés de la protéger sont tués par des militaires gouvernementaux. Le FPR offre ses services au général Dallaire mais annonce une offensive si les massacres ne cessent pas avant la tombée de la nuit.

8 avril 1994 : Après le refus onusien d'entériner un coup d'Etat en reconnaissant l'exécutif militaire présenté par le colonel Bagosora au représentant spécial du secrétaire général de l'Onu, Jacques-Roger Booh Booh, les artisans du génocide annoncent que Théodore Sindikubgabo, désormais président de la République « par intérim », et Jean Kambanda désormais Premier ministre, ont désigné un nouveau cabinet gouvernemental « intérimaire » composés de faucons du Hutu power. Le FPR lance des offensives sur Ruhengeri (nord-ouest), Byumba (centre) et Gabiro (est). Une colonne de renforts partie de Mulindi (nord) arrive à pied au CND, à Kigali.

9-17 avril 1994 : Opération française Amaryllis chargée d'évacuer les ressortissants français, mais aussi certains dignitaires rwandais comme la famille du défunt président Habyarimana transportée à Paris, via Bangui. Arrivés en même temps, des parachutistes belges terminent leurs évacuation le 13 avril.

11 avril 1994 : Un détachement FPR envoyé de Byumba contourne Kigali et attaque au sud. Le gouvernement « intérimaire » se replie de Kigali sur Gitarama, à une soixantaine de kilomètres au Sud.

13 avril 1994 : Le lieutenant-colonel Augustin Bizimungu est promu major-

général et chef d'état-major des armées. Il demande un cessez-le-feu du FPR en échange de l'arrêt des massacres.

14 avril 1994 : En réponse à la demande de renforts du général Dallaire, le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) de l'Onu exige un cessez-le-feu d'ici le 30 avril comme condition au maintien de la Minuar au-delà du 7 mai. La France appuie cette initiative.

16 avril 1994 : Départ du contingent militaire belge de la Minuar (780 casques bleus).

21 avril 1994 : La résolution 912 du Conseil de sécurité des Nations unies réduit les effectifs de la Minuar de 2 500 à 270 casques bleus.

4 mai 1994 : A Paris, devant l'Assemblée nationale, le ministre français des Affaires étrangères, Alain Juppé, pose un cessez-le-feu comme condition impérative à une intervention internationale.

11-12 mai 1994 : En tournée à Kigali, le Haut commissaire des Nations unies au Rwanda, José Ayala Lasso, qualifie les événements en cours de « génocide ».

17 mai 1994 : La résolution 918 du Conseil de sécurité crée une Minuar II, chargée de protéger les populations et prévoyant l'envoi sur place de 5 500 casques bleus.

22 mai 1994 : Le FPR prend le camp militaire de Kanombe et avec lui l'aéroport de Kigali.

29 mai 1994 : Le gouvernement « intérimaire » fuit Gitarama. Des milliers de Hutu fuient Kigali.

11 juin 1994 : Paris appelle à un cessez-le-feu, au besoin par la force d'une interposition internationale à laquelle la France apporterait son concours.

20 juin 1994 : Des éléments militaires français précurseurs arrivent à Goma, la jumelle zaïroise de la Rwandaise Gisenyi, au nord du lac Kivu.

22 juin 1994 : La France obtient l'aval du Conseil de sécurité pour son opération Turquoise, avec la résolution 929 qui autorise une « intervention militaire humanitaire » de deux mois, officiellement pour assurer la protection des civils et procéder à des distributions d'aide alimentaire.

23 juin 1994 : Début officiel de l'opération française « Turquoise » dans la « zone humanitaire sûre » délimitée au sud-ouest du pays, à la frontière zaïroise, à l'intérieur du triangle Kibuye, Gikongoro, Cyangugu. 450 hommes arrivent de Bangui à Goma (nord Kivu) et 150 parachutistes pré positionnés au Gabon débarquent à Bukavu (sud Kivu). Au total, un millier d'hommes est déployé sous la direction du général Jean-Louis Lafourcade.

27 juin 1994 : Ancien chef de la cellule des gendarmes français de l'Elysée, le capitaine Paul Barril (désormais au service de la veuve du président Habyarimana) affirme que le FPR est l'auteur de l'attentat du 6 avril contre l'avion présidentiel et affirme détenir la boîte noire de l'appareil (en fait une antenne de navigation puisque l'Onu reconnaît aujourd'hui détenir la boîte noire).

4 juillet 1994 : Le FPR prend Kigali. La France le somme de ne pas franchir les limites du dispositif Turquoise.

11 juillet 1994 : Retour à Kigali du Premier ministre désigné par les accords d'Arusha, Faustin Twagiramungu.

17 juillet 1994 : Le FPR prend Ruhengeri et Gisenyi, au nord du pays, à la frontière zaïroise et proclame un « cessez-le-feu unilatéral », c'est-à-dire la fin de la guerre. Plus d'un million de Hutu accompagnent les militaire et les miliciens qui se réfugient au Zaïre, avec armes et bagages.

19 juillet 1994 : Formation d'un gouvernement « d'union nationale » avec Pasteur Bizimungu comme président de la République, Paul Kagame comme vice-président et ministre de la Défense et Faustin Twagiramungu comme Premier ministre.

20 juillet 1994 : Une épidémie de choléra parmi les réfugiés hutu du Zaïre déplace l'attention internationale à Goma, au Zaïre, où opère une partie du contingent français de Turquoise.

22 août 1994 : Fin de l'opération Turquoise. Quelque 500 militaires français restent à Goma, au Zaïre, où les soldats et miliciens de l'ancien régime organisent leur revanche.

8 novembre 1994 : La résolution 955 du Conseil de sécurité institue le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) (après celui pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), créé le 25 mai 1993). Le TPIR est chargé de poursuivre les personnes responsables d'actes de génocide et autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda ou par des citoyens rwandais sur le territoire des Etats voisins, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994.

par Monique Mas

Article publié le 01/04/2004 Dernière mise à jour le 02/04/2004 à 18 :01 TU